

## La prévention au cœur de la santé...

Les contrats de complémentaire santé dits « contrats responsables » doivent prendre en charge deux actes de prévention dans la liste de l'arrêté paru le 18 juin 2006<sup>(1)</sup>.

Mutuelle du Var Emoa, considérant la prévention comme le prolongement naturel de son métier, a choisi d'aller plus loin et d'inclure toutes les actions de prévention proposées dans ses garanties.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, les prestations suivantes sont incluses dans votre garantie<sup>(2)</sup> :

### 1- SCHELLEMENT PROPHYLACTIQUE DES PUIITS, SILLONS ET FISSURES

Sous réserve que l'acte soit effectué sur les première et deuxième molaires permanentes, qu'il n'intervienne qu'une fois par dent et qu'il soit réalisé en cas de risques carieux et avant le quatorzième anniversaire.

### 2- UN DÉTARTRAGE ANNUEL COMPLET SUS- ET SOUS-GINGIVAL

Effectué en deux séances maximum.

### 3- BILAN DU LANGAGE ORAL ET/OU BILAN D'APTITUDES À L'ACQUISITION DU LANGAGE ÉCRIT

À condition qu'il s'agisse d'un premier bilan réalisé chez un enfant de moins de quatorze ans.

### 4- DÉPISTAGE DE L'HÉPATITE B

### 5- DÉPISTAGE UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS DES TROUBLES DE L'AUDITION CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 50 ANS POUR UN DES ACTES SUIVANTS :

- a) Audiométrie tonale ou vocale
- b) Audiométrie tonale avec tympanométrie
- c) Audiométrie vocale dans le bruit
- d) Audiométrie tonale et vocale
- e) Audiométrie tonale et vocale avec tympanométrie

### 6- L'ACTE D'OSTÉODENSITOMÉTRIE REMBOURSABLE PAR L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE

### 7- LES VACCINATIONS SUIVANTES, SEULES OU COMBINÉES :

- a) Diphtérie, tétanos et poliomyélite : tous âges
- b) Coqueluche : avant 14 ans
- c) Hépatite B : avant 14 ans
- d) BCG : avant 6 ans
- e) Rubéole pour les adolescentes qui n'ont pas été vaccinées et pour les femmes non immunisées désirant un enfant
- f) Haemophilus influenzae B
- g) Vaccination contre les infections invasives à pneumocoques pour les enfants de moins de dix-huit mois

(1) Actes prévus à l'article R871-2 du code de la Sécurité sociale

(2) Dans la limite de prise en charge de la garantie choisie

Mutuelle du Var Emoa

mail : [accueil@mutuelle-var.fr](mailto:accueil@mutuelle-var.fr)

[www.mutuelle-var.fr](http://www.mutuelle-var.fr)

Devis gratuit en appelant le

 **N°Azur 0 810 01 5000**

PRIX D'APPEL LOCAL D'UN POSTE FIXE

ou auprès de votre agence.

Mutuelle du Var Emoa - 285, rue de la Cauquièrre - BP 117  
83184 Six-Fours-Les-Plages Cedex

Fax : 04 94 09 50 01

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité  
Registre national des mutuelles n°783 169 220